

RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - ORGANISATION

Le club de Clichy-Echecs 92 organise en partenariat avec la Mairie de Clichy et Clichy-Mécénat, le 3^e Festival International d'Echecs de Clichy, le dimanche 9 juillet 2023 à la Mairie de Clichy, 80 Boulevard Jean-Jaurès, 92110 Clichy.

1.1 Responsable du tournoi

La responsable du tournoi est Isabelle BONVALOT.

1.2 Arbitrage

L'arbitre principal : M. Jocelyn AZZEGAG, AFE 1.

Les arbitres adjoints : M. Pierre Larivière AFO 2 et Hafid ADERDOUR, AFC.

Article 2 - RÈGLES

2.1 Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

2.2 L'article A5 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » s'applique.

2.3 Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE.

2.4 Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04) et sont consultables en scannant le QR code suivant :



2.5 Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

2.6 Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo Rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

Article 3 – HORAIRES FORFAITS

- Accueil et pointage : 9h00 - 9h40
- Ronde 1-9 : 10h00 - 18h00
- Remise des prix : 18h30

Il n'y a pas de retard sanctionné.

Tout joueur peut arriver à son échiquier dans la limite du temps qui lui est imparti par rapport à l'heure de lancement de la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au début de la ronde, seul le temps des Blancs s'écoule jusqu'à son arrivée.

Article 4 - CADENCE

Les parties se jouent en 12 minutes plus 3 secondes par coup.

Article 5 - DEPARTAGES

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :

gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement

Le Buchholz tronqué puis la Performance.

Article 6 - PRIX

4000 € de prix, dont 800 € au premier. Les prix sont repartis à la place.

La liste des prix sera affichée dans la salle au plus tard au début de la ronde 5.

Seuls les participants présents à la remise des prix pourront recevoir leur prix.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : 1- Prix du classement général, 2- Prix par tranches ELO, 3 - Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 7 – COMPORTEMENT DES JOUEURS

7.1 A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'une des tables d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré. L'application utilisée de prise de résultats est Papi-web développée par M. Pascal Aubry. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LAart. C-04-2 D-8).

7.2 Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

7.3 Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

7.4 Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi

7.5 Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (Zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la salle de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

7.6 On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 8 – ENGAGEMENT

En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'échecs.

L'arbitre

Jocelyn AZZEGAG

L'organisateur

Isabelle BONVALOT